

Révision générale du PLU

Diagnostic -30 Mai 2017

COMMUNE DE SAINT-VERAN
La Ville
05350 SAINT VERAN
Tel : 04.92.45.83.91
Mail :

SARL ALPICITE
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com

Partie I : La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

DIAGNOSTIC

DÉLIBÉRATION DU CM QUI PRESCRIT L'ÉLABORATION DU PLU

Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation

Notification au Préfet – Transmission du porté à connaissance

Notification aux Personnes Publiques Associées

ELABORATION DU DOSSIER DE PLU

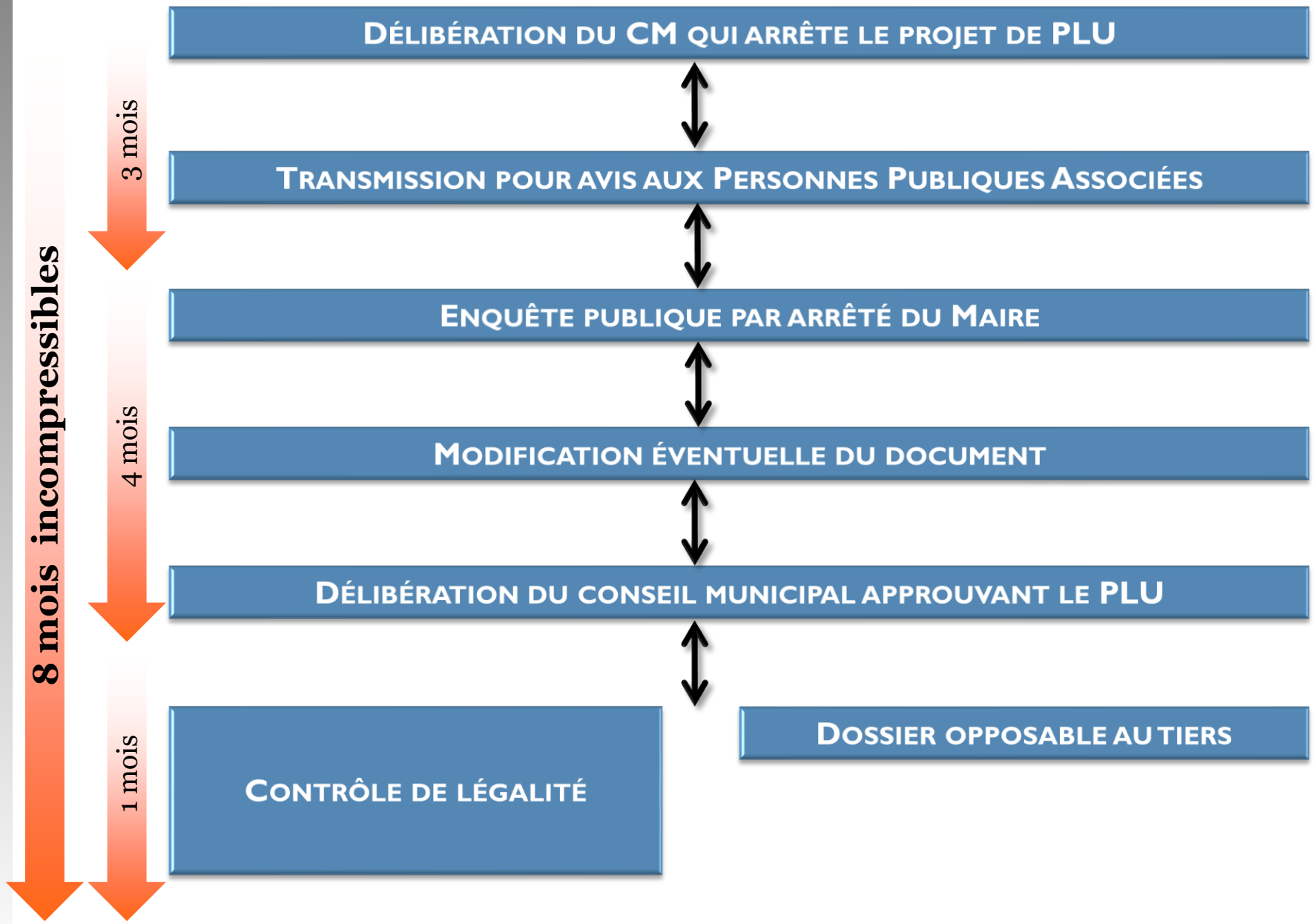
- ELABORATION DU DIAGNOSTIC
- ELABORATION DU PADD
- ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
- ELABORATION DU RÈGLEMENT ET DU ZONAGE
- ELABORATION DES ANNEXES

Concertation avec la population

3 réunions publiques

Concertation avec les personnes publiques associées

2 réunions PPA


DÉLIBÉRATION DU CM QUI ARRÊTE LE PROJET DE PLU
TRANSMISSION POUR AVIS AUX PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES
ENQUÊTE PUBLIQUE PAR ARRÊTÉ DU MAIRE
MODIFICATION ÉVENTUELLE DU DOCUMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL APPROUVANT LE PLU
DOSSIER OPPOSABLE AU TIERS
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
3 mois
4 mois
1 mois
8 mois incompressibles

Partie II : Contexte réglementaire, géographique et administratif

LES LOIS CADRES AU NIVEAU NATIONAL

1985 **Loi Montagne**

Préserver les espaces naturels et agricoles et l'identité des communes de montagne

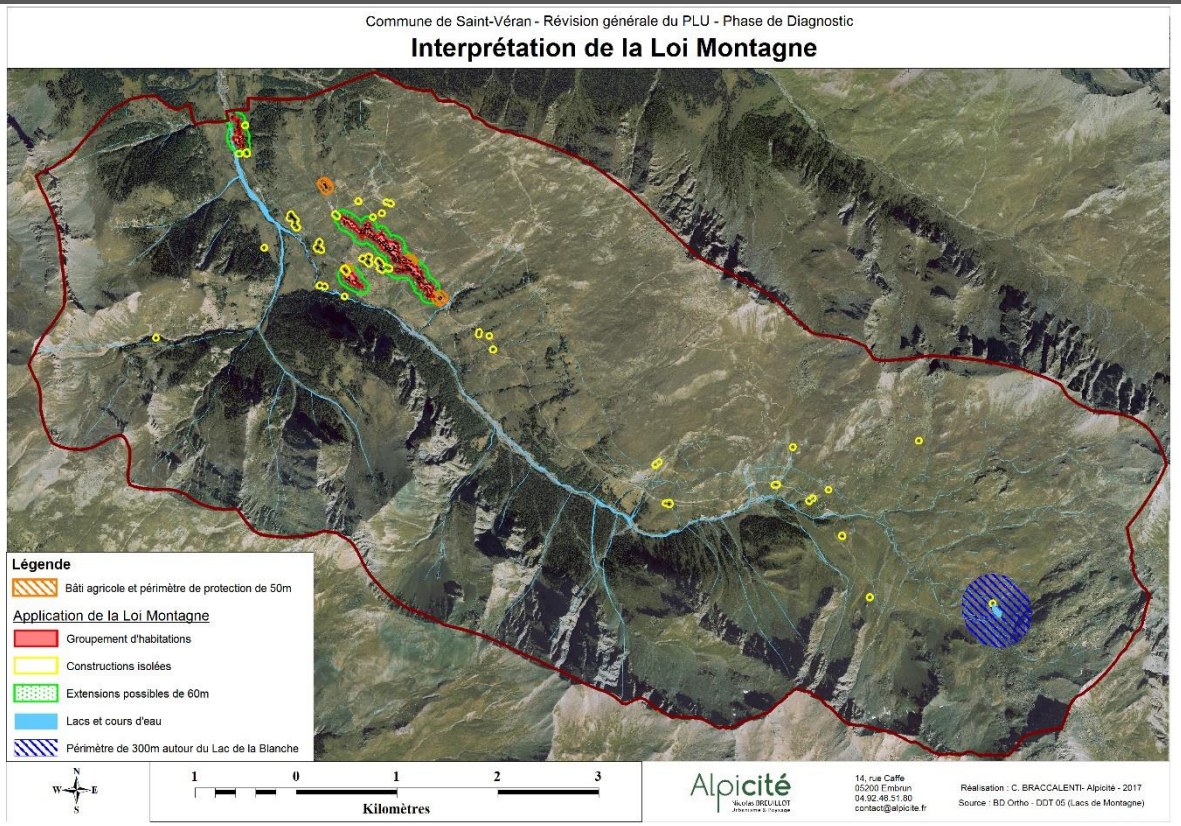
DIAGNOSTIC

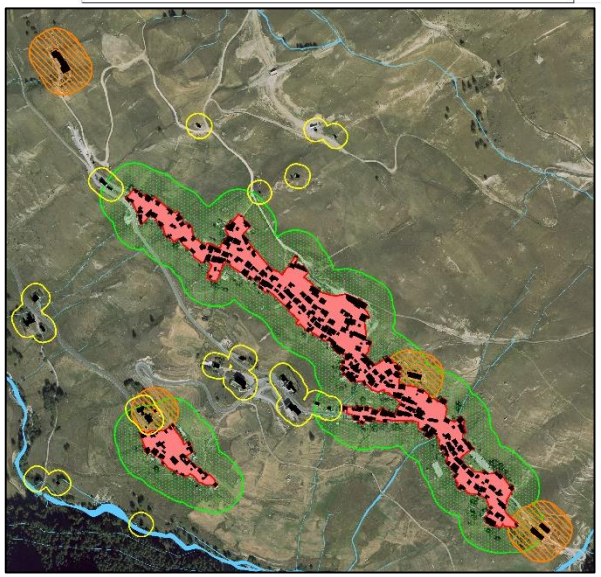
LA LOI MONTAGNE

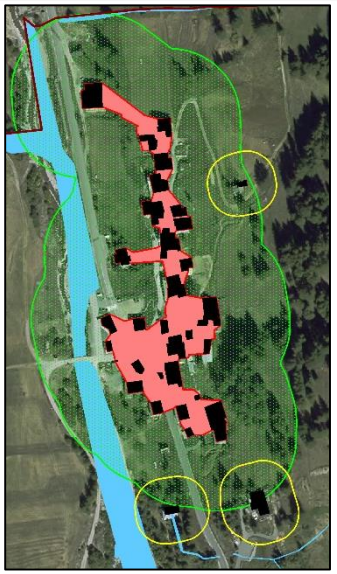
- La Loi Montagne n°85-30 du 9 janvier 1985 reconnaît la spécificité des zones de montagne et des difficultés des conditions de vie.

Méthodologie :

- Définition des groupements d'habitation (continuum de bâtiments à usage d'habitation distant de moins de 50 mètres) ;
- Définition des bâtiments isolés ;
- Définition des extensions possibles (extension de 60 mètres maximum sans élément constituant une barrière physique) ;
- Prise en compte des emplacements des bâtiments agricoles avec un périmètre de 50m autour.







LES LOIS CADRES AU NIVEAU NATIONAL

1985	**Loi Montagne**	Préserver les espaces naturels et agricoles et l'identité des communes de montagne
2000	**Loi SRU : Solidarité et Renouvellement Urbain**	POS→PLU Création des SCoT
2010	**Loi Engagement National pour l'environnement**	Limitation de la consommation d'espaces Protection des espaces naturels
2010	**Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche**	Protection des Terres agricoles Création de la CDCEA
2014	**Loi ALUR : Accès au Logement et à un Urbanisme rénové**	Suppression des POS en 2017 Inconstructibilité en zone agricole et naturelle Bilan de la consommation de l'espace
2014	**Loi Avenir pour l'agriculture et la Forêt**	« Assouplissement » de l'inconstructibilité en zone naturelle et agricole, création de la CDPENAF
2015	**Loi Macron**	Construction d'annexes dans les zones agricoles ou naturelles

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE TERRITORIAL

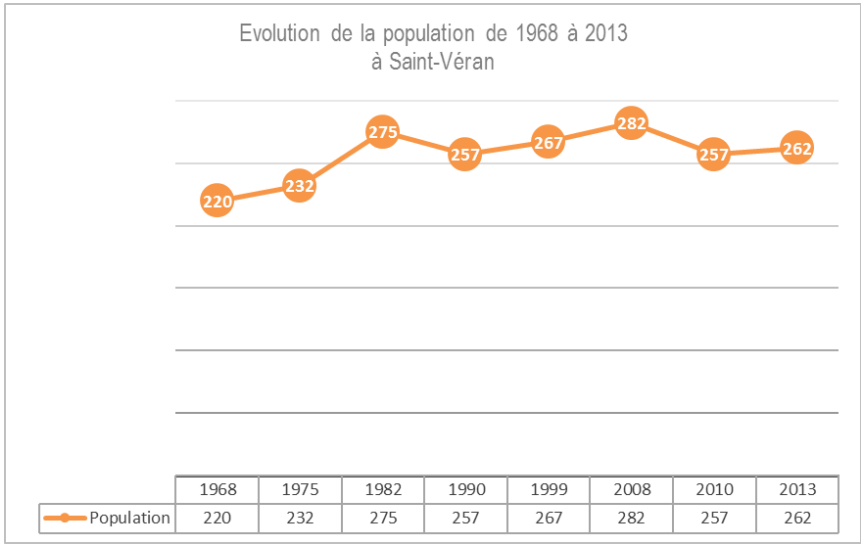
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône méditerranée Corse	Protection de la ressource en eau
Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la région PACA	Protection des espaces et connections à forts enjeux écologiques
Schéma Régional Climat Air Energie	Limitation des GES, maîtrise des dépenses énergétiques
Servitudes d'Utilités publiques	Périmètres de protection des monuments (Eglise, murs du soutainement du cimetière, cadran solaire), protection des captages d'eau potable, PPR, ZPPAUP, site inscrit.

Partie III : Analyse socio-économique

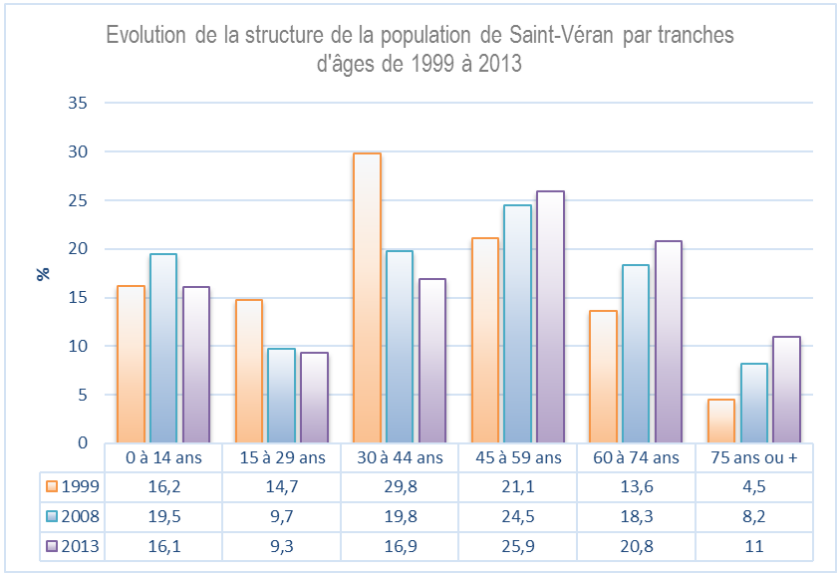
DIAGNOSTIC

DÉMOGRAPHIE

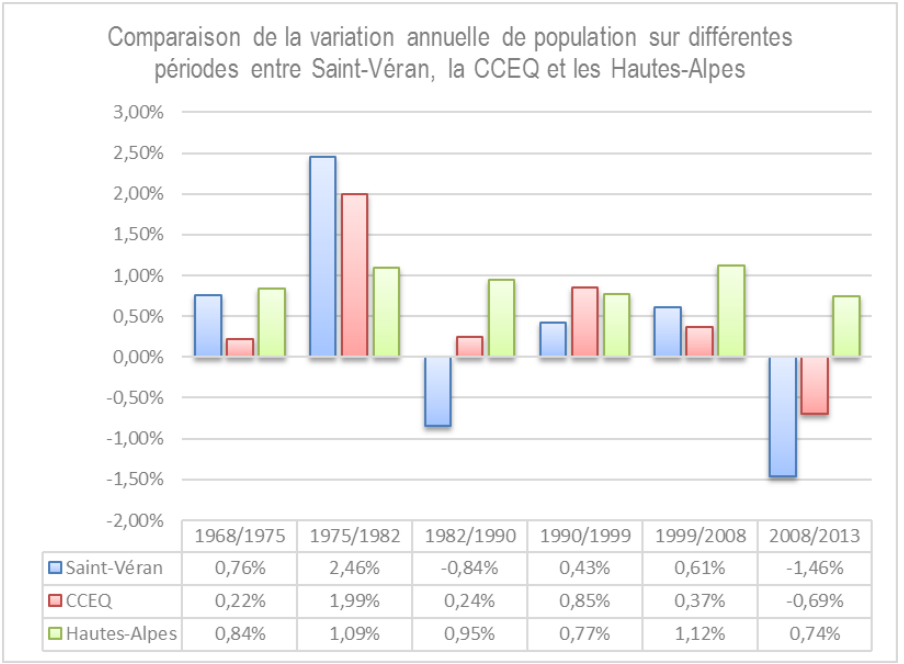
- Une population qui a connu une augmentation de 19 % entre 1968 et 2013 (+ 42 habitants) ;
- Une croissance constante depuis 1990 qui varie autour des 270 habitants en moyenne ;
- Un rythme de croissance de la population de Saint-Véran inférieur à ceux de la CCEQ et du département ;
- Un vieillissement de la population dans les tranches les plus âgées ;
- Une population de – de 44 ans en déclin qui représentait en 1999 61 % de la population et qui aujourd'hui ne représente plus que 42 % ;
- Une taille des ménages en baisse constante qui est inférieure à celle que l'on observe sur la CCQ et sur le département .



	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2010	2013
Population	220	232	275	257	267	282	257	262



	0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou +
1999	16,2	14,7	29,8	21,1	13,6	4,5
2008	19,5	9,7	19,8	24,5	18,3	8,2
2013	16,1	9,3	16,9	25,9	20,8	11



	1968/1975	1975/1982	1982/1990	1990/1999	1999/2008	2008/2013
Saint-Véran	0,76%	2,46%	-0,84%	0,43%	0,61%	-1,46%
CCEQ	0,22%	1,99%	0,24%	0,85%	0,37%	-0,69%
Hautes-Alpes	0,84%	1,09%	0,95%	0,77%	1,12%	0,74%

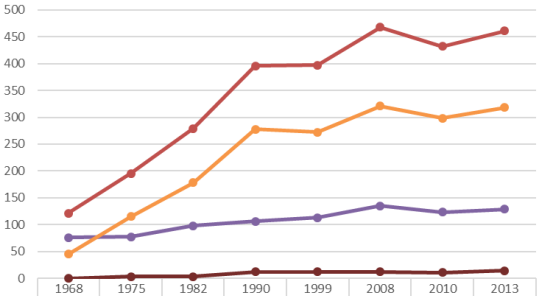
Source : INSEE

DIAGNOSTIC

LOGEMENTS

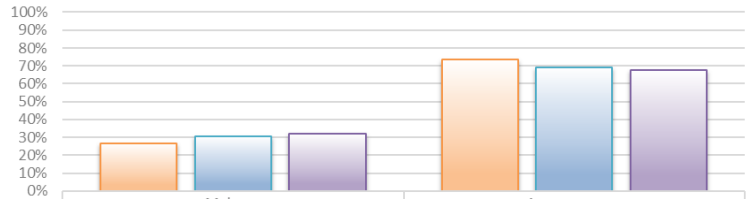
- Un parc de logement en constante augmentation depuis 1968 (x 3,8) ;
- Un nombre de résidences secondaires qui a explosé de 1982 à 1990 (+ 100 logements) ;
- Un nombre des résidences principales qui croit faiblement ;
- Une proportion de 69 % de résidences secondaires en 2013, en baisse de 1 point depuis 1990 ;
- Une typologie de logement dominée à 67,8 % par les appartements ;
- Un statut d'occupation des résidences principales qui évolue peu depuis 1999 et dominé par les propriétaires à 89 % ;
- Des résidences principales de plus en plus grandes ;
- Un parc de résidence principale construit sur diverses périodes.

Evolution du nombre de logements par type à Saint-Véran de 1968 à 2013



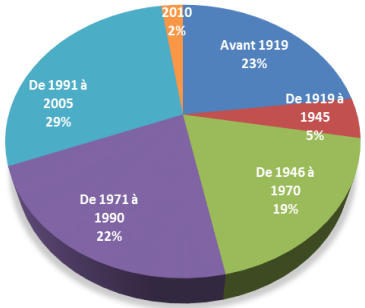
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2010	2013
Parc de logements total	121	195	279	396	397	468	432	461
Résidences principales	76	77	98	106	113	135	123	129
Résidences secondaires et logements occasionnels	45	115	178	278	272	321	298	318
Logements vacants	0	3	3	12	12	12	11	14

Evolution de la typologie des logements à Saint-Véran

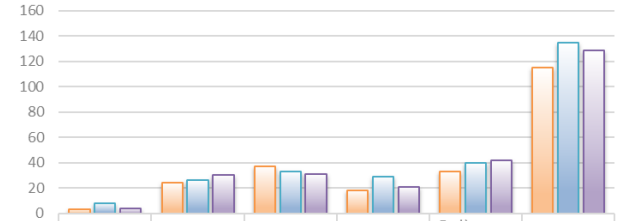


	Maisons	Appartements
1999	26,5%	73,5%
2008	30,7%	69,3%
2013	32,2%	67,8%

Proportion de résidences principales par période de construction

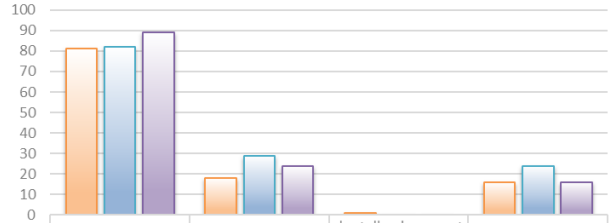


Evolution du nombre de pièces dans les résidences principales à Saint-Véran



	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus	Ensemble
1999	3	24	37	18	33	115
2008	8	26	33	29	40	135
2013	4	30	31	21	42	129

Evolution du statut d'occupation des résidences principales à Saint-Véran

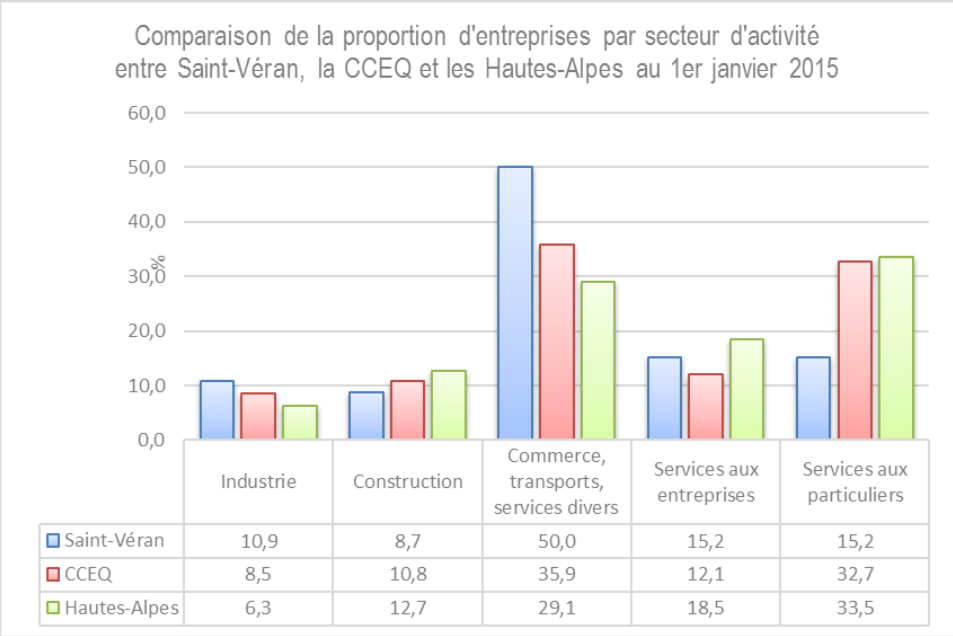


	Propriétaire	Locataire	dont d'un logement HLM loué vide	Logé gratuitement
1999	81	18	1	16
2008	82	29	0	24
2013	89	24	0	16

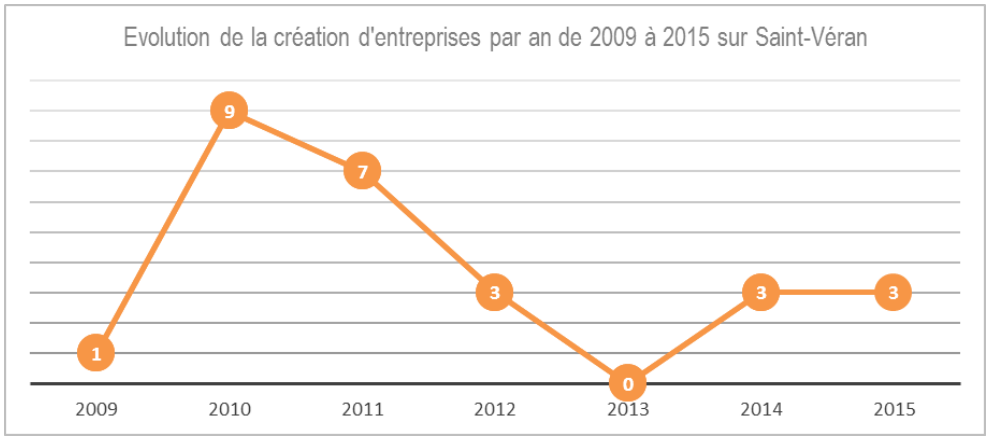
DIAGNOSTIC

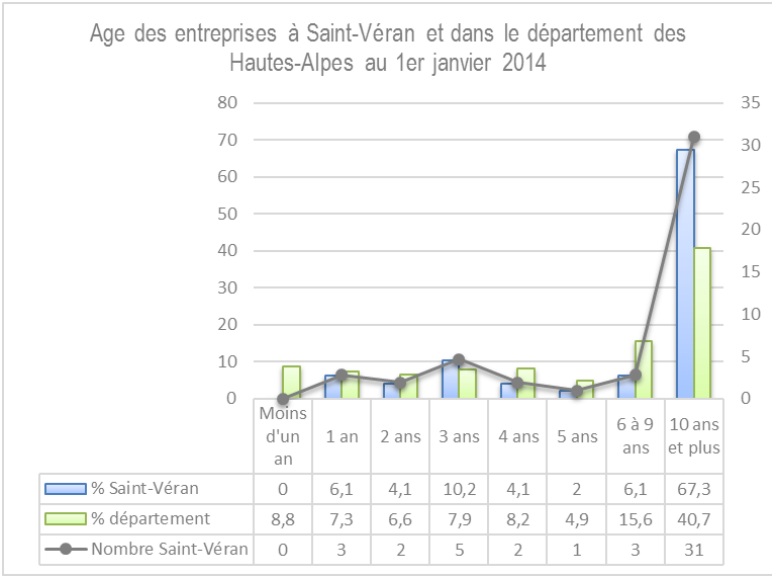
POPULATION ACTIVE ET SECTEURS ÉCONOMIQUES

- Un secteur d'activité dominant (50%) : Service aux entreprises et en proportion plus représenté que sur la CCEQ ou le 05 ;
- Le reste des secteurs plutôt bien équilibrés aux alentours des 10 - 15% mais avec une part des services aux particuliers sous représentée par rapport à la CCEQ et les Hautes-Alpes ;
- Une création très variée d'entreprises depuis 5 ans ;
- 67,3 % d'entreprise de plus de 10 ans, soit un chiffre largement supérieur au département ;
- La commune connaît une bonne dynamique entrepreneuriale avec la création de 25 entreprises ces 6 dernières années ;



	Industrie	Construction	Commerce, transports, services divers	Services aux entreprises	Services aux particuliers
Saint-Véran	10,9	8,7	50,0	15,2	15,2
CCEQ	8,5	10,8	35,9	12,1	32,7
Hautes-Alpes	6,3	12,7	29,1	18,5	33,5





	Moins d'un an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 à 9 ans	10 ans et plus
% Saint-Véran	0	6,1	4,1	10,2	4,1	2	6,1	67,3
% département	8,8	7,3	6,6	7,9	8,2	4,9	15,6	40,7
Nombre Saint-Véran	0	3	2	5	2	1	3	31

DIAGNOSTIC

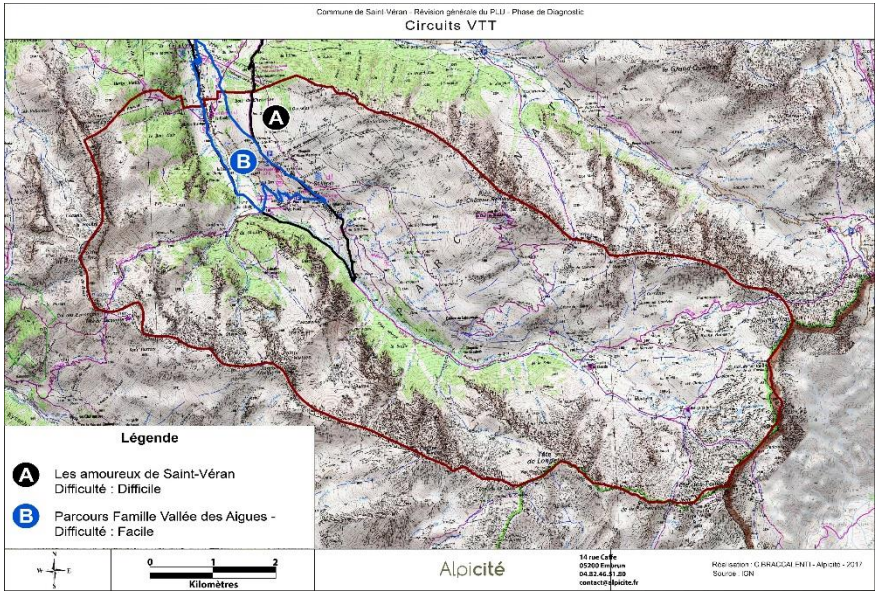
ACTIVITÉS TOURISTIQUES

- Les activités touristiques sont nombreuses au sein de la commune de Saint-Véran et aux alentours. On retrouve différentes activités qui varient selon les saisons :

- **Les activités hivernales** sont principalement tournées vers les sports d'hiver : ski alpin, raquettes, ski de randonnée…

- **Les activités estivales** sont quant à elles tournées vers les activités de pleine nature regroupant les randonnées, les circuits VTT, les sites d'escalade …

- Une capacité d'hébergements touristiques de **1376 lits** en 2016 et compte en plus **195 résidences secondaires** (chiffres INSEE moins les meublés)



Hôtels	408
Chambres d'Hôtes	13
Refuges	40
Gîtes	135
Hébergements collectifs	150
Meublés touristiques	630

⇒ Saint-Véran est située dans un territoire à forte attractivité touristique.

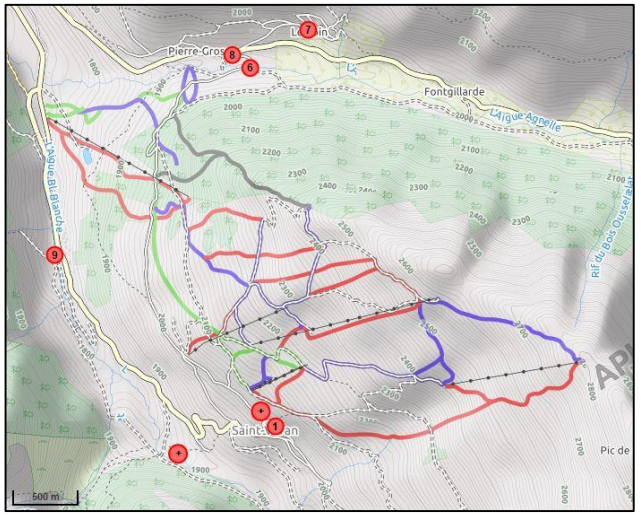
De nombreuses randonnées pédestres sont présentes au départ de Saint-Véran et à proximité et notamment :

Saint-Véran – Col d'Agnel

Saint-Véran crête de la Marcelette

Saint-Véran à Larche = Ubaye Transfrontière

Saint-Véran – Sommet Bucher



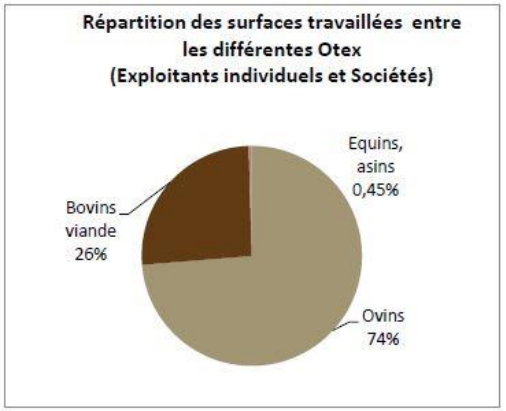
www.visorando.com

DIAGNOSTIC

ACTIVITÉS AGRICOLES

Nature culture	Surface (ha)
Estives alpages	2414
Prairies permanentes fauchées	131
Parcours d'intersaison	145
Prairie permanentes pâturées	0,52

- Près de 62% du territoire communal est utilisé par l'agriculture ;
- 4 sièges d'exploitations ;
- 4 exploitants sur la commune (dont 2 GAEC), 4 exploitants de communes voisines (dont 2 GAEC) .

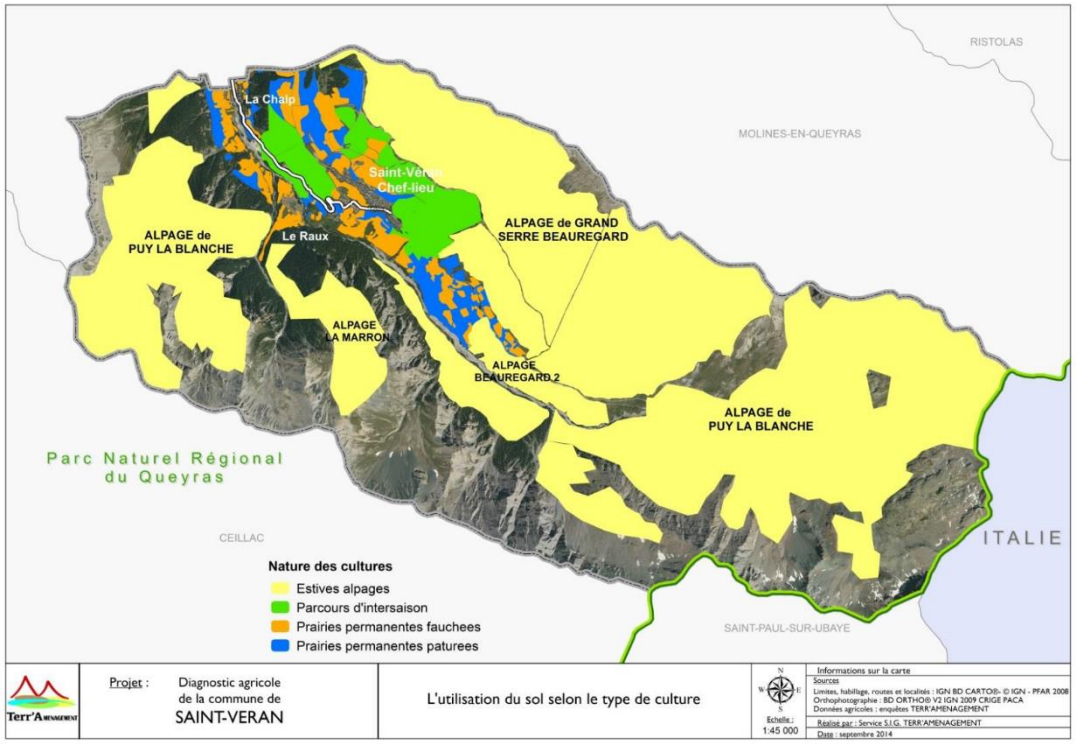


- Le territoire agricole se caractérise par trois grands espaces :

- une importante zone de prairies & parcours utilisée par les agriculteurs-éleveurs
- les alpages (on en dénombre 4 sur ce territoire)
- et un espace de forêts situé dans les adrets, au sud du torrent de l'Aigue Blanche..

⇒ Une agriculture qui contribue au maintien des milieux ouverts et qui façonne le paysage communal.

⇒ Une activité qui se maintient dans le temps .



Partie IV : Risques physiques

DIAGNOSTIC

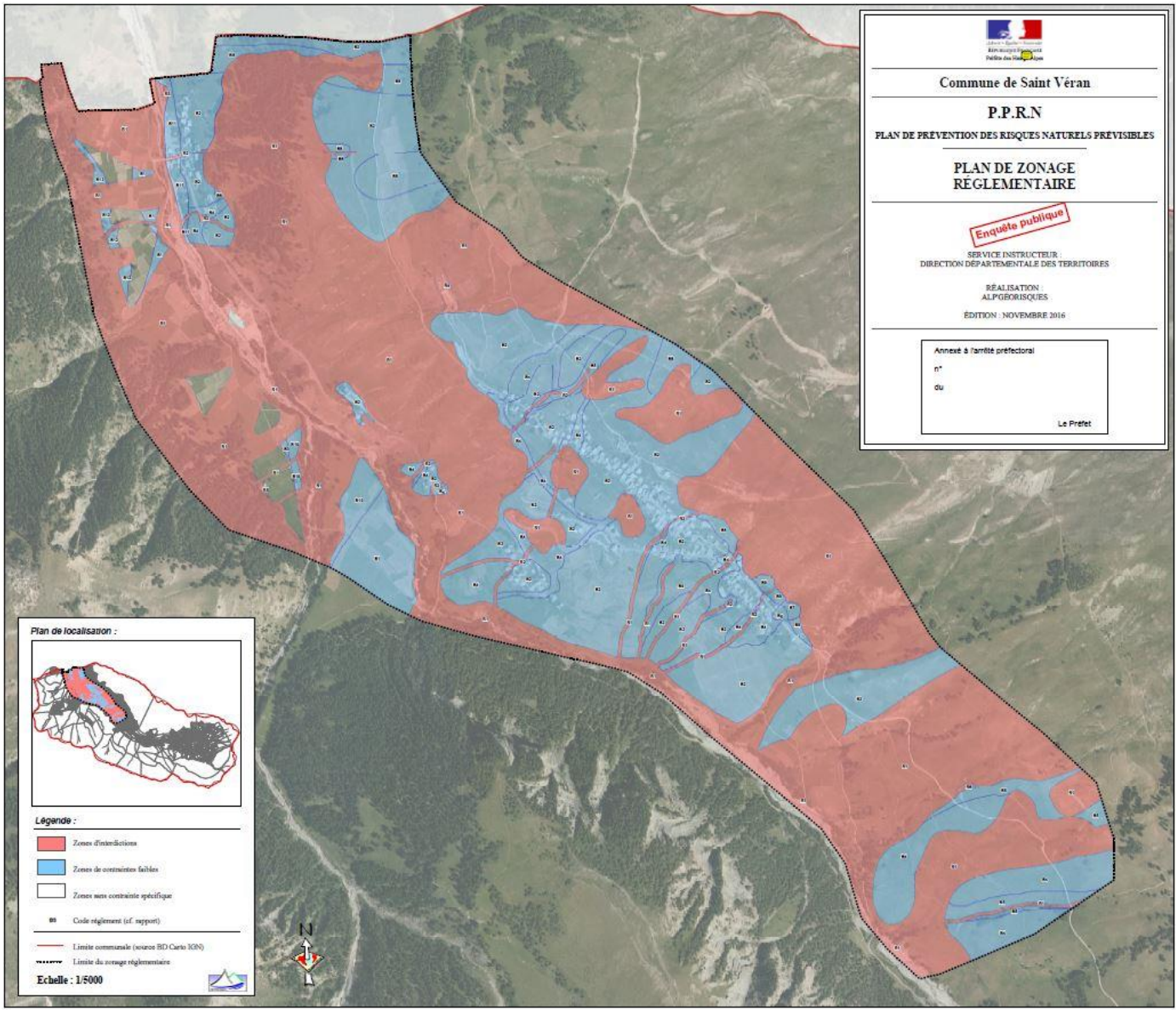
LES RISQUES NATURELS

- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) a été prescrit sur la commune le 8 Juillet 2010. aujourd'hui il n'est pas approuvé. Sa phase d'enquête publique vient de s'achever (24/03/2017) .

Il concerne la prise en compte des phénomènes naturels suivants :

- Inondations ;
- Crues torrentielles ;
- Glissement ;
- Chute de blocs ;
- Effondrement ;
- Ravinement ;
- Avalanches.

⇒ **Quelques secteurs à enjeux aux abords des cours d'eau traversant les hameaux.**

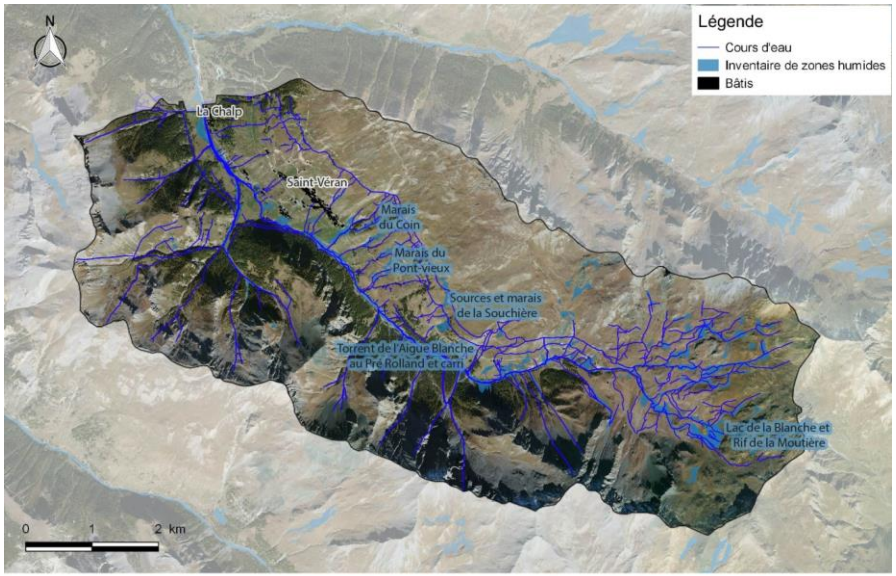


Partie V : Analyse environnementale

DIAGNOSTIC

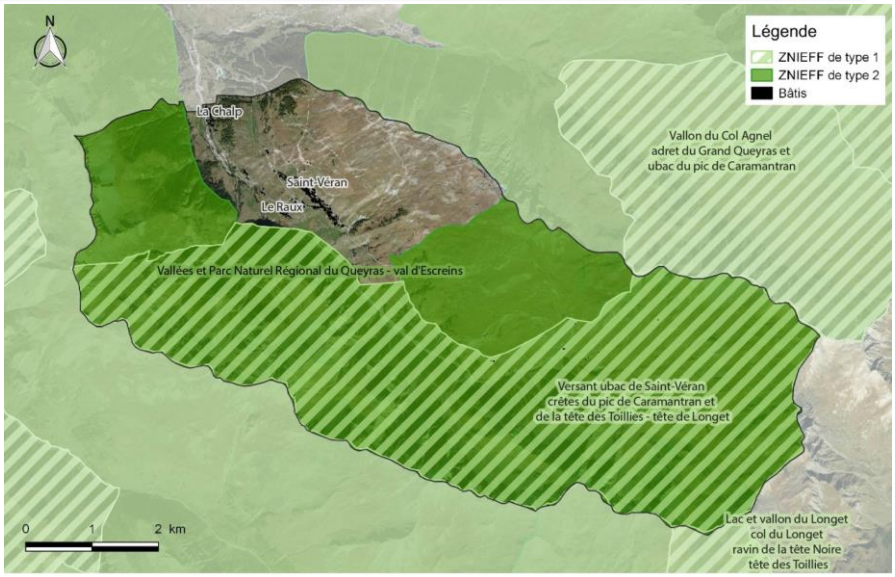
ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

- Inventaire patrimonial
  - 3 ZNIEFF type 1
  - 1 ZNIEFF type 2
  - Nombreuses zones humides
- Protection contractuelle
  - 2 sites Natura 2000
  - Réserve de biosphère du Mont-Viso
  - Commune du PNR du Queyras



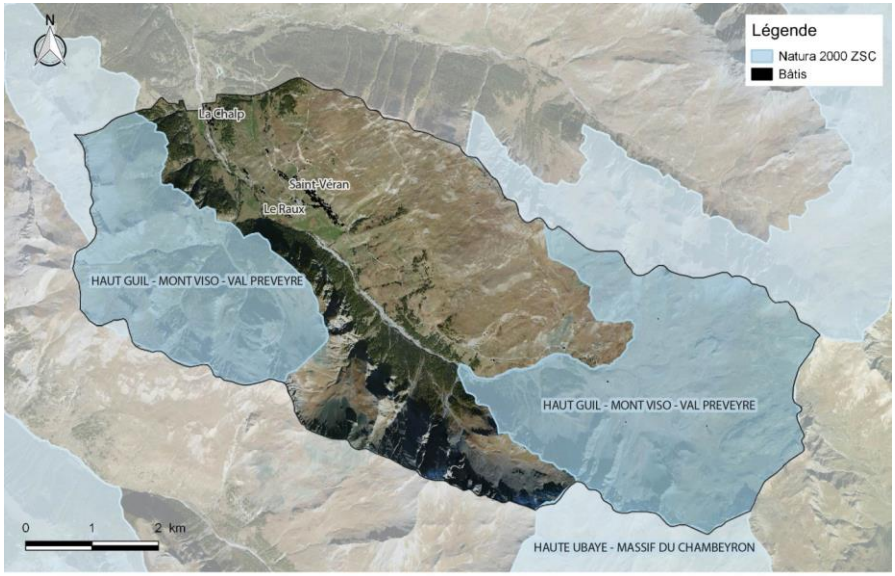
Carte de localisation des zones humides
Commune de Saint-Veran (05)

Réalisation Mars 2017 : C.Delétrée MONTECO
Source : MONTECO / DREAL PACA / Fond Ortho BING



Carte de localisation des ZNIEFF
Commune de Saint-Veran (05)

Réalisation Mars 2017 : C.Delétrée MONTECO
Source : MONTECO / DREAL PACA / Fond Ortho BING



Carte de localisation des sites Natura 2000
Commune de Saint-Veran (05)

Réalisation Mars 2017 : C.Delétrée MONTECO
Source : MONTECO / DREAL PACA / Fond Ortho BING

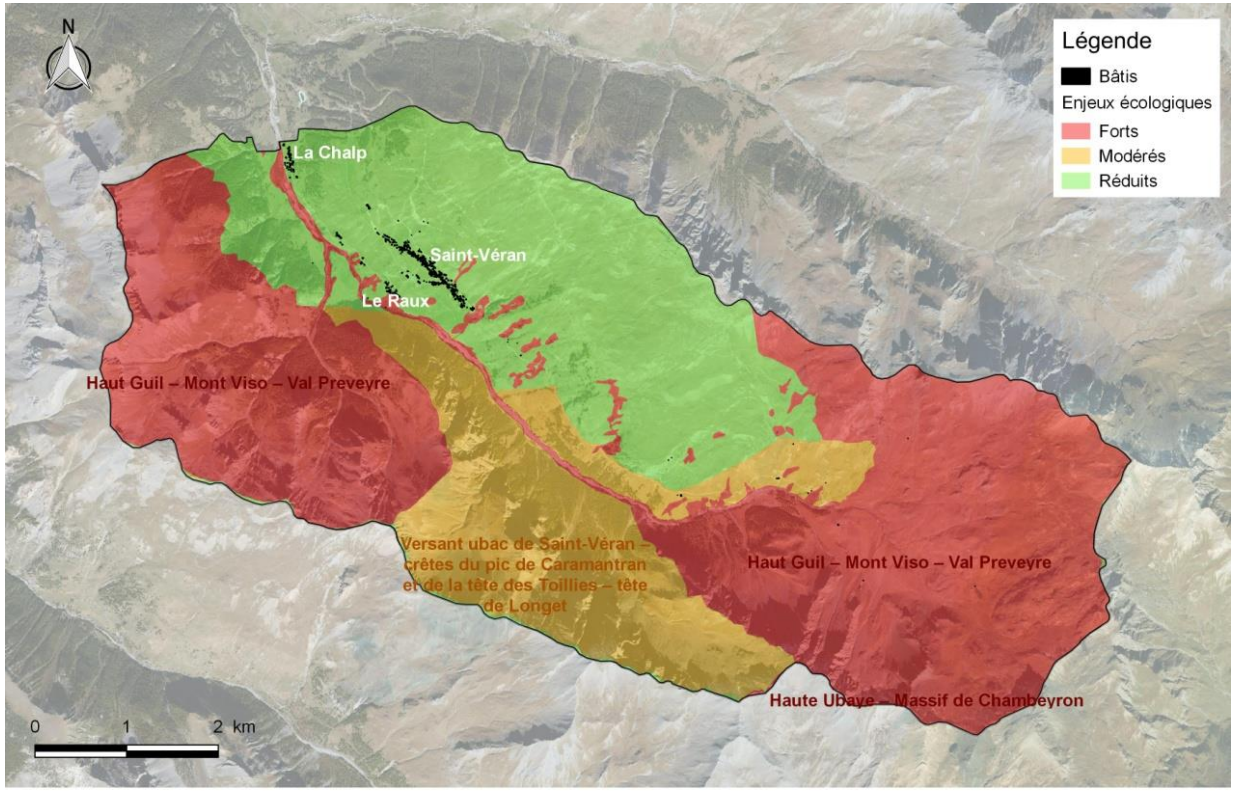
⇒ **Une importante diversité des habitats naturels**

⇒ **Des enjeux écologiques certains**

DIAGNOSTIC

SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

- Des **enjeux forts pour les zones humides et les bords de cours d'eau**
- Des enjeux forts concernant les **sites Natura 2000** ZSC Haut Guil – Mont Viso – Val Preveyre et ZSC Haute Ubaye – Massif de Chambeyron
- Des enjeux modérés pour les secteurs de ZNIEFF de type 1
- Ces enjeux seront affinés en fonction des habitats naturels présents sur la commune, des continuités écologiques au niveau local, des habitats d'espèces patrimoniales et/ou protégées…



Carte des enjeux écologiques
Commune de Saint-Veran (05)

Réalisation Mars 2017 : C.Delétrée MONTECO
Source : MONTECO / DREAL PACA / Fond Ortho BING

⇒ **Des enjeux forts à prendre en compte**

Partie VI : Evolution urbaine

DIAGNOSTIC

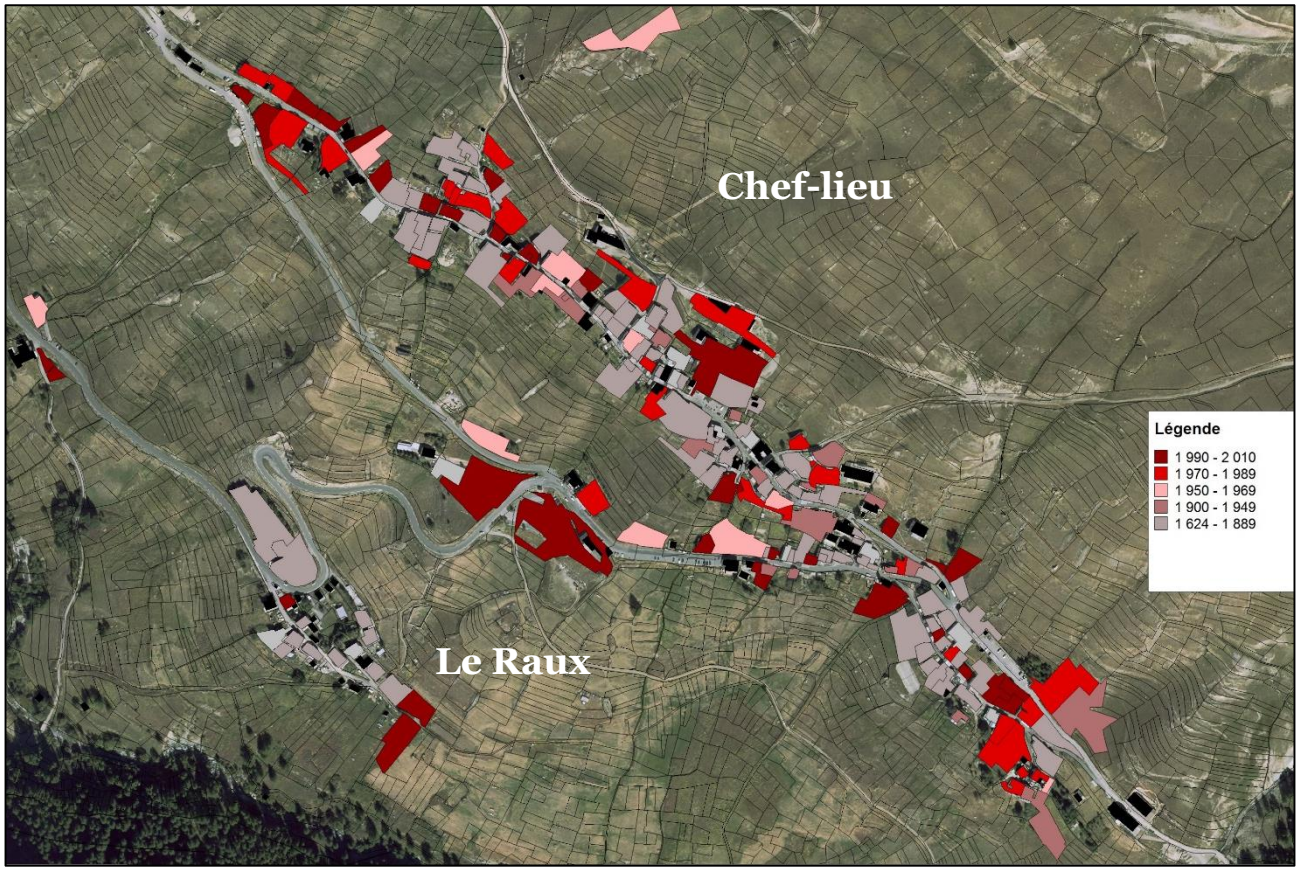
IMPLANTATION URBAINE ET ÉVOLUTION

- Issue d'une histoire riche, l'urbanisation Saint-Véran a évolué au cours du temps ;

- **Des constructions anciennes :** Sur la commune de Saint-Véran, 54 % des constructions datent d'avant 1950 (42 % sur la période 1624-1900 et 12 % entre 1900 et 1950) ;

- **18 % des constructions ont été construites datent de moins de 25 ans.**





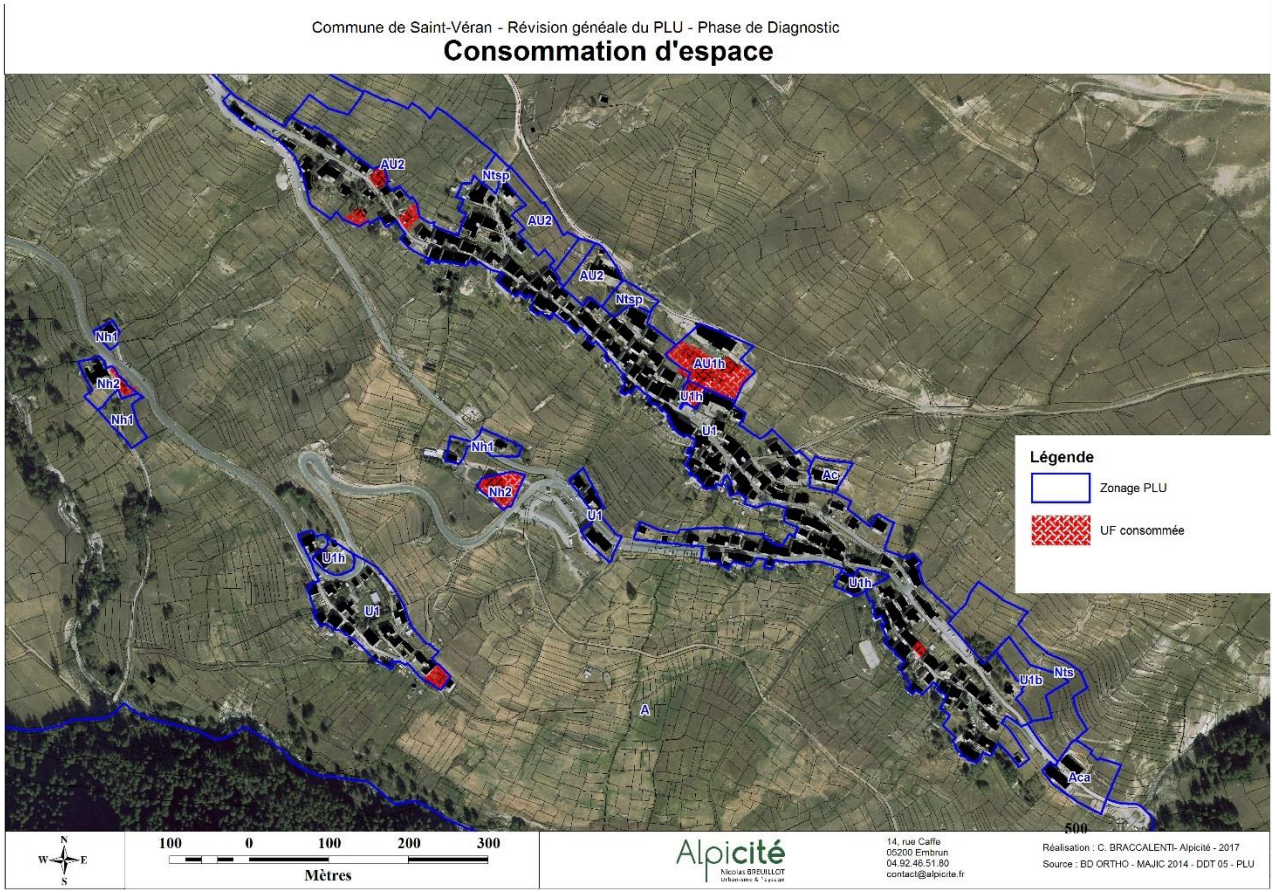
DIAGNOSTIC

BILAN DE LA CONSOMMATION D'ESPACES SUR 10 ANS

- L'analyse de la consommation d'espace se base sur la consommation entre 2004 et 2013 aux Unités Foncières grâce aux données Majic millésime 2014 (méthode DDT appliquée UF consommées dans zones U, AU ou Stecal + ajustement visuel et ajout de PC car quelques UF non renseignées) ;
- Toutes les surfaces consommées l'ont été au détriment de zones naturelles.
- Le Chef-Lieu est le hameau le plus consommateur d'espace (0,57 ha).

⇒ Les surfaces consommées en 10 ans sur la commune représentent 0,88 ha : Consommation sur 12 ans + infras = 1,23 ha





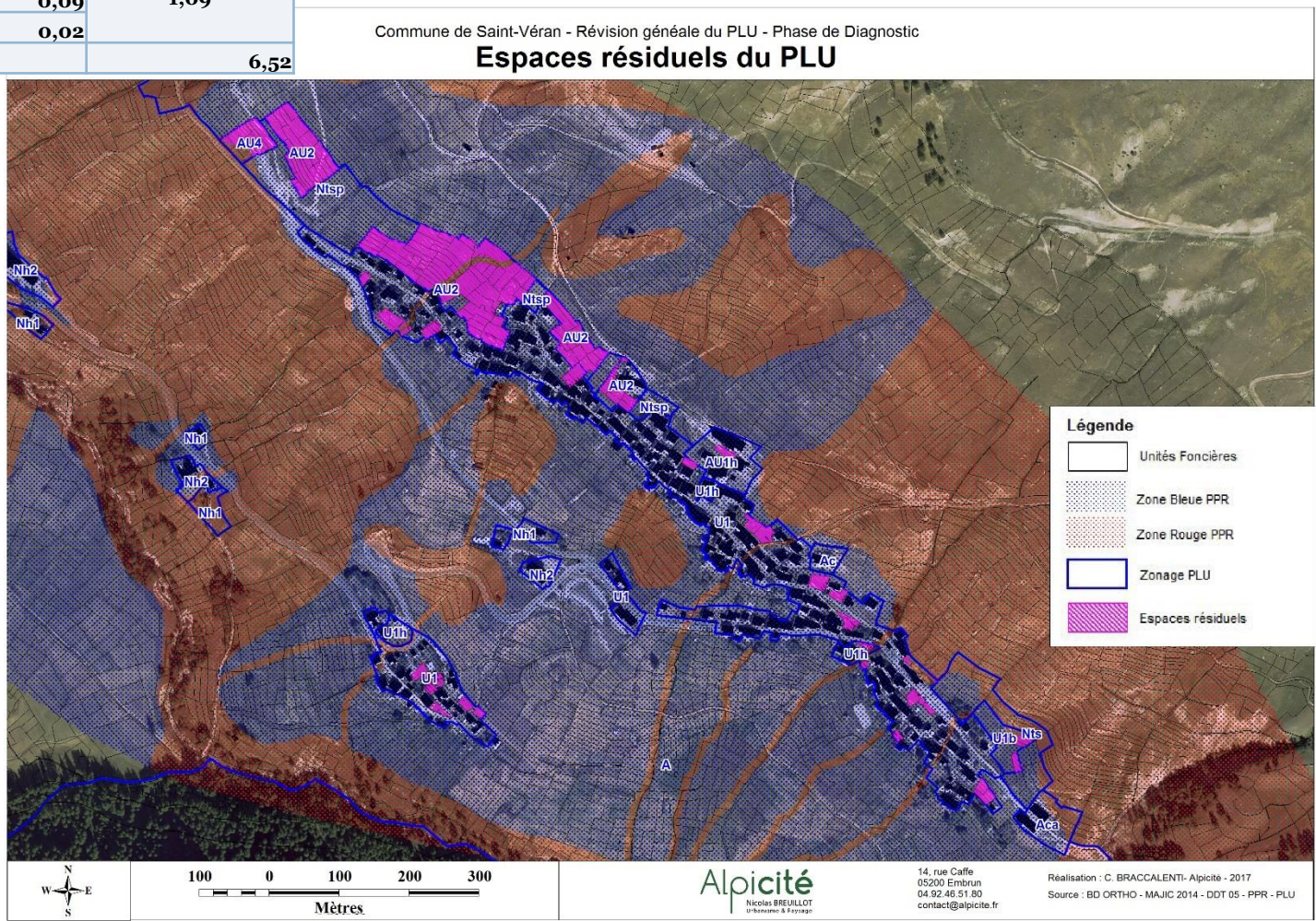
DIAGNOSTIC

BILAN DU PLU : ESPACES RÉSIDUELS DE CONSTRUCTION

Type de zone	Sous-zone	Surface par sous-secteur (ha)	Surface par zone (ha)
AU	AU1h	0,03	5,43
	AU2	3,06	
	AU3	2,05	
	AU4	0,29	
U	U1	0,97	1,09
	U1b	0,09	
	U1h	0,02	
TOTAL			6,52

- PLU approuvé le 28 Janvier 2008 ;
- 6,52 ha de surfaces résiduelles dans les zones AU et U.



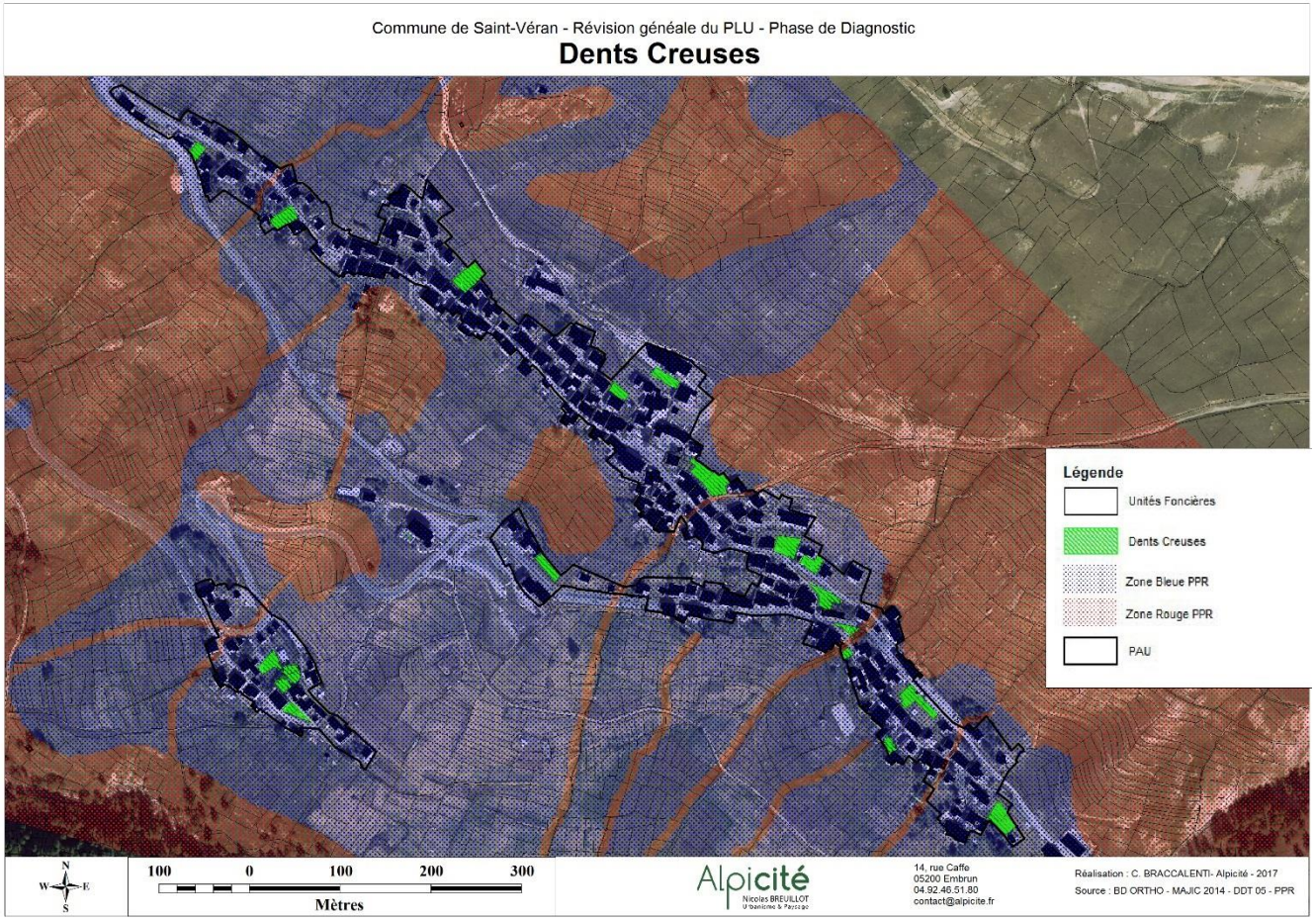


DIAGNOSTIC

LE POTENTIEL CONSTRUCTIBLE

Les dents creuses

- La loi ALUR impose de combler en priorité les « dents creuses » (surface non bâtie) à l'intérieur des parties actuellement urbanisées (P.A.U) ou enveloppe urbaine ;
- La méthode consiste donc à définir les P.A.U et à estimer le potentiel de dents creuses ;
- Ces espaces seront des zones de développement prioritaire avant même d'envisager des extensions urbaines par rapport à la P.A.U.



⇒ Sur Saint-Véran, les dents creuses sont estimées à **0,66 hectare**.

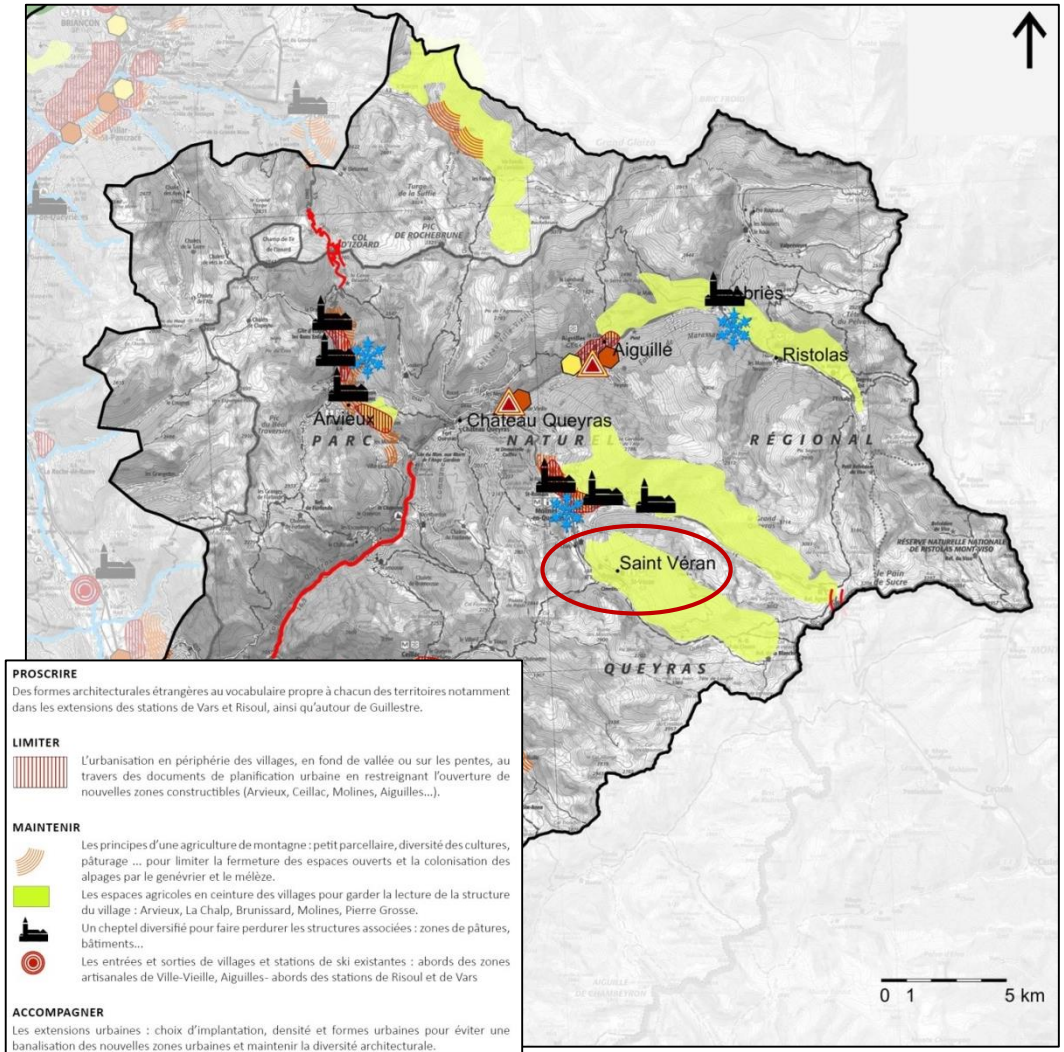
Partie VII : Analyse patrimoniale et paysagère

DIAGNOSTIC

ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

L'atlas du paysage après étude du territoire de façon générale a dégagé pour le territoire les enjeux suivants :

- ✓ Protéger la commune et sa population des risques naturels et faciliter l'accès à la commune pour éviter à la désertification du fond de vallée.
- ✓ Maintenir l'activité agricole et conforter la diversification de ce secteur d'activité afin de contrecarrer la déprise du territoire.
- ✓ Encourager la mise en œuvre de la politique engagée par le Parc Naturel Régional du Queyras concernant le patrimoine agraire et savoir-faire agro-pastorale lié à l'élevage
- ✓ Préserver et ménager les paysages ouverts de la fermeture par l'avancée du couvert forestier afin de maintenir leur intérêt paysager et environnemental pour faire face aux nouvelles sollicitations économiques et humaines.
- ✓ Développer le tourisme, source d'une économie locale en réduisant les conflits d'usage entre éleveurs et randonneurs avec le piétinement des prairies de fauche.
- ✓ Recalibrer les infrastructures notamment routières pour répondre au développement de l'activité touristique.



Source: www.atlaspaysages-hautesalpes.fr/

PROSCRIRE

Des formes architecturales étrangères au vocabulaire propre à chacun des territoires notamment dans les extensions des stations de Vars et Risoul, ainsi qu'autour de Guillestre.

LIMITER

L'urbanisation en périphérie des villages, en fond de vallée ou sur les pentes, au travers des documents de planification urbaine en restreignant l'ouverture de nouvelles zones constructibles (Arvieux, Ceillac, Molines, Aiguilles...).

MAINTENIR

Les principes d'une agriculture de montagne : petit parcellaire, diversité des cultures, pâturage ... pour limiter la fermeture des espaces ouverts et la colonisation des alpages par le genévrier et le mélèze.

Les espaces agricoles en ceinture des villages pour garder la lecture de la structure du village : Arvieux, La Chalp, Brunissard, Molines, Pierre Grosse.

Un cheptel diversifié pour faire perdurer les structures associées : zones de pâtures, bâtiments...

Les entrées et sorties de villages et stations de ski existantes : abords des zones artisanales de Ville-Vieille, Aiguilles- abords des stations de Risoul et de Vars

ACCOMPAGNER

Les extensions urbaines : choix d'implantation, densité et formes urbaines pour éviter une banalisation des nouvelles zones urbaines et maintenir la diversité architecturale.

ZC
ZA

Le développement des zones d'activités et commerciales par la rédaction et mise en œuvre de prescriptions architecturales et paysagères pour les constructions et les espaces associés mais aussi pour la signalétique (enseignes et pré-enseignes).

Les Zones Artisanales existantes vers une requalification de leurs abords (parkings, zones de stockage, accès...) et de l'aspect de leurs volumes bâtis : Guillestre, Ville-Vieille, Aiguilles.

Les activités de loisirs : sensibiliser sur la fragilité des milieux parcourus et traversés, sur leur valeur patrimoniale et écologique (traversées des villages pour 2 roues, piétinement des prairies...)

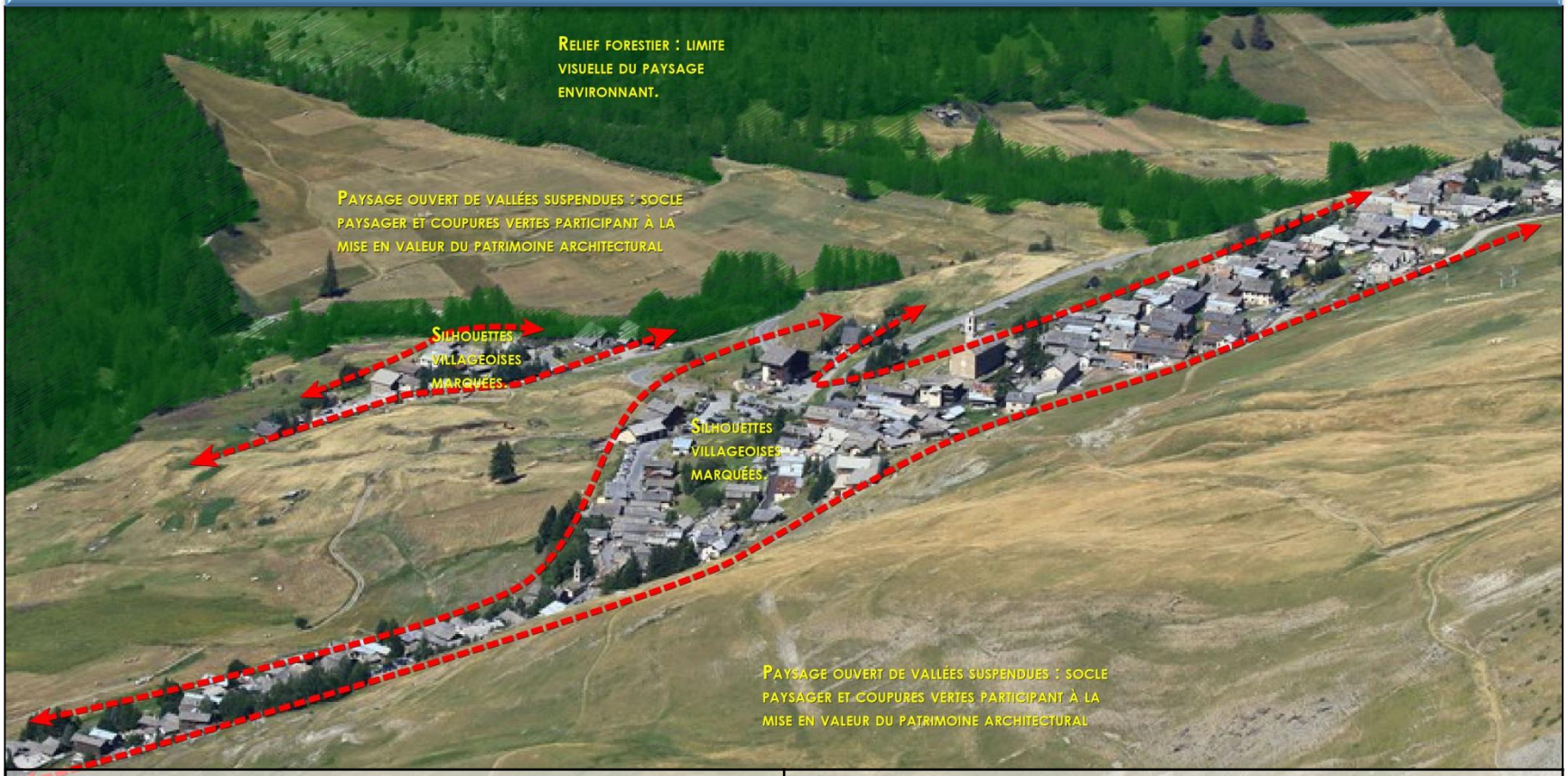
Les équipements nécessaires aux pratiques de loisirs : aire de stationnements (démarche durable en limitant les surfaces imperméables, plusieurs fonctionnalités en dehors des périodes d'utilisation...), aire d'accueil pour départs vol libre ou sports d'eau pour éviter le stationnement sauvage.

Le traitement des espaces en pied de pistes : grenouillère, sécurisation des fins de pistes proches des routes...

L'aménagement des cols : stationnements, accueil et services (Izoard, Agnel, Vars).

L'aménagement des aires de repos et haltes dans la logique de leur site et le respect d'un environnement fragile : grands axes de déplacements économiques et touristiques de la vallée et des vallées.

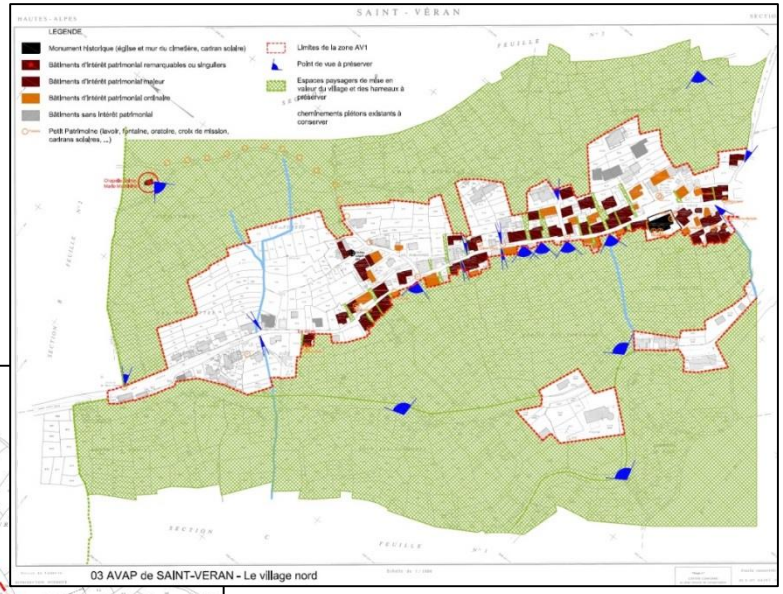
ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS À L'ÉCHELLE LOCALE



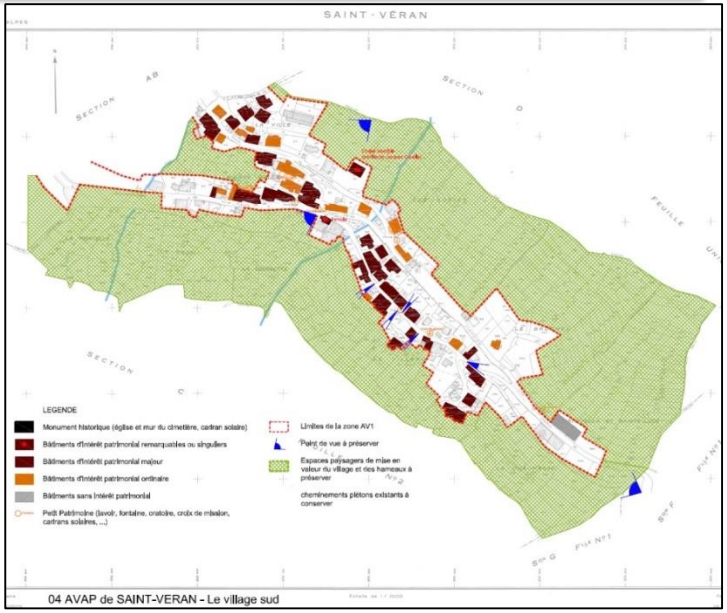
PAYSAGE	ARCHITECTURE
• La trame verte est un élément qui participe à la structuration du paysage, au patrimoine et à l'équilibre environnemental de la commune (en termes de corridors écologiques et donc de biodiversité) • Des paysages agraires ouverts mais attention leur fermeture (avancée forestière, réduction de l'activité agraire) • Des belvédères paysagers à préserver.	• Un patrimoine architectural à préserver : des constructions anciennes, massives, traditionnelles (matériaux de constructions en bois et pierres naturelles) et adaptées à la pente. • Une AVAP permettant le maintien et la sauvegarde du territoire ainsi que la préservation des silhouettes paysagères. • Un petit patrimoine très riche • Des coupures vertes qui participent à la structuration de la trame urbaine et contribue à son intégration paysagère. Et donc à la qualité du paysage. C'est un élément paysager à maintenir.

DIAGNOSTIC

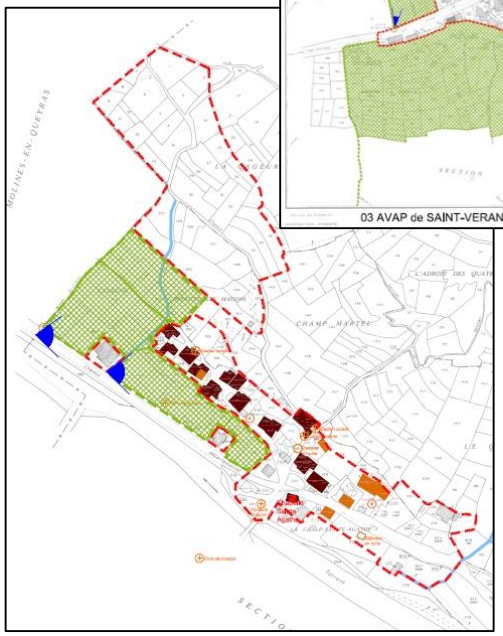
L'AVAP DE SAINT –VÉRAN : GÉNÉRALITÉS

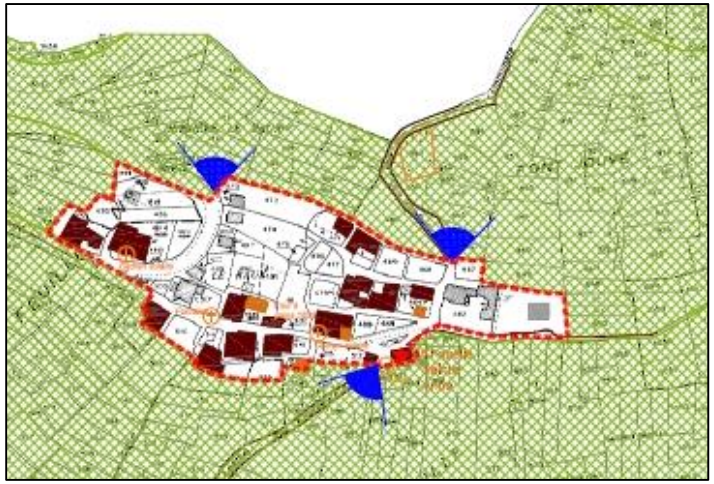


03 AVAP de SAINT-VERAN - Le village nord



04 AVAP de SAINT-VERAN - Le village sud





AVAP, son rôle :

- Préserve et la met en valeur le patrimoine bâti et les espaces, dans le respect du développement durable;
- Pas d'incidence sur le régime de protection des immeubles inscrits ou classés au titre des monuments historiques situés dans son périmètre (ruines du château de Beauvoir).
- Etablit un périmètre de protection adapté aux caractéristiques propres du patrimoine de la commune et créer des règles de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager.
- Met en œuvre des règles relatives à l'insertion des constructions neuves dans leur contexte.

L'AVAP DE SAINT –VÉRAN : DES ENJEUX PATRIMONIAUX

Protéger et valoriser le patrimoine architectural :

- ✓ Conserver et valoriser l'ensemble du bâti traditionnel de caractère et le petit patrimoine culturel, témoins de l'identité de la commune ;
- ✓ Conserver les bâtiments singuliers ou remarquables (édifices religieux, le soum, le chalet montjoie, l'observatoire. . .) ;
- ✓ Préserver les éléments d'architecture accompagnant le bâti (clôtures . . .), garant de la qualité de l'espace public.

Protéger et valoriser le patrimoine urbain :

- ✓ Conserver la trame urbaine caractéristique et l'implantation singulière du bâti ;
- ✓ Valoriser le traitement des espaces publics, des places et des rues en favorisant un traitement sobre et épuré ;
- ✓ Orienter les constructions neuves vers une typologie bâtie spécifique, raisonnée, durable et adaptée aux caractéristiques de leur environnement urbain.

Protéger et valoriser le patrimoine paysager :

- ✓ Préserver des éléments paysagers remarquables qui participent à la mise en valeur du patrimoine bâti ;
- ✓ Préserver des vues sur les alentours depuis le village ou les hameaux et réciproquement des vues depuis les abords sur le village ;
- ✓ Encadrer l'évolution du paysage.

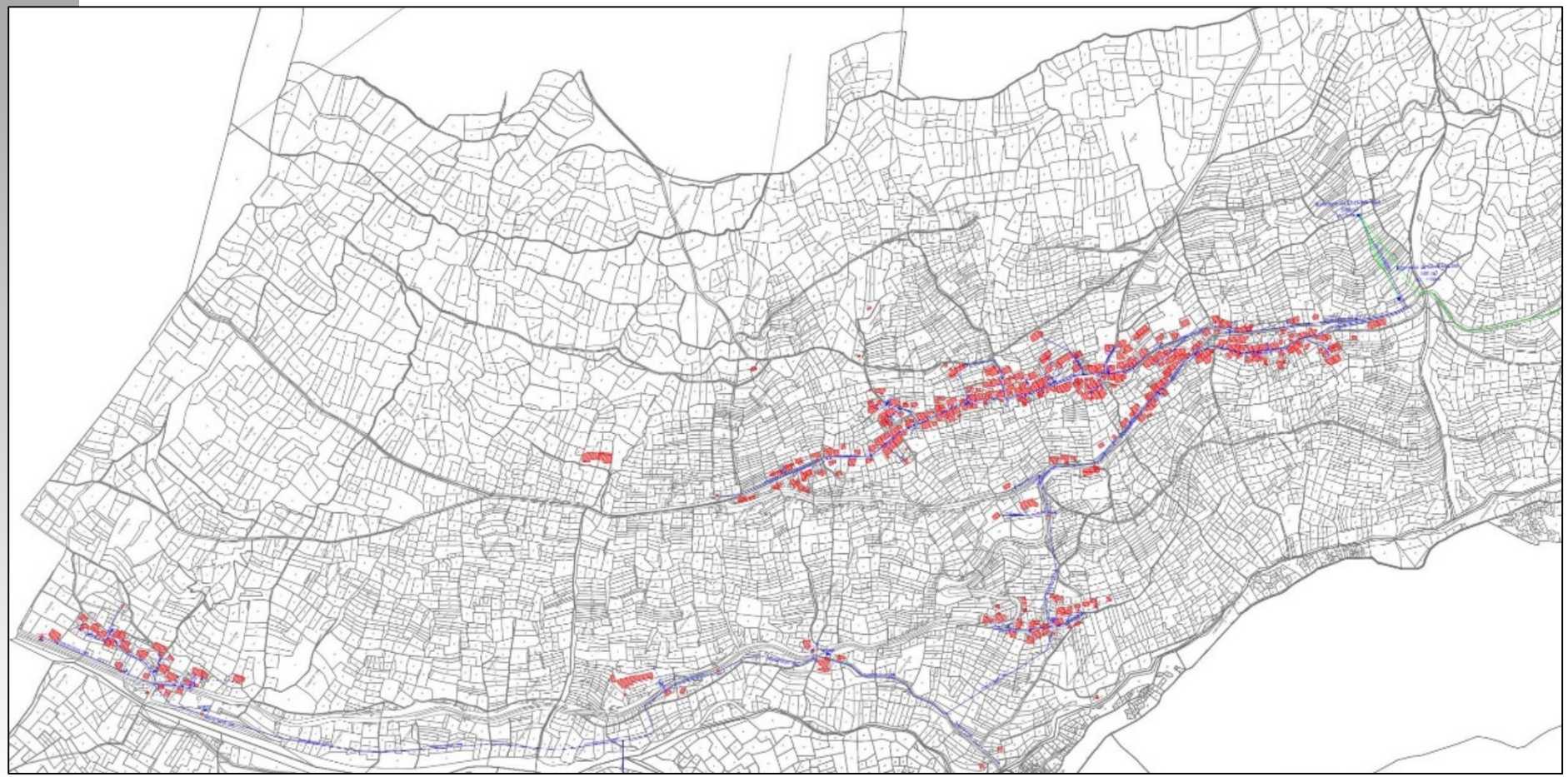
Encadrer les améliorations sur le bâti ancien en fonction de ses caractéristiques et de leur impact dans le paysage :

- ✓ Amélioration de l'isolation thermique des parements et des menuiseries.
- ✓ Favoriser la conservation des modes constructifs et l'emploi des matériaux du bâti ancien (réutiliser, réemployer, recycler).

Partie VIII : Gestion des eaux

RÉSEAU D'EAU POTABLE

- Le réseau d'Alimentation en Eau Potable (A.E.P.) de la commune de Saint-Véran est exploité en régie communale ;
- Saint-Véran est doté d'un Schéma d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) dont la dernière mise à jour date de 2013 ;
- La commune compte 6 captages et 2 UDI.



DIAGNOSTIC

RÉSEAU D'EAU POTABLE

- Les calculs du SDAEP sont basés sur les postulats suivants : population permanente ~ 300 ; lits touristiques ~ 2000 en période de pointe ;
- Aujourd'hui les postulas sont différents : population permanente = 311 ; saisonniers en résidences secondaires = 1472 (; lits touristiques = 1714 pour un accueil en période de pointe pouvant atteindre **3497 personnes**.
- Un bilan besoin / ressource a était établi dans le SDAEP sur des valeurs moyennes usuelles. Grâce à ces calculs, nous avons établi un tableau similaire en prenant compte des évolutions de la population :

Estimations actuelles

Service Haut

	Population	Besoins population	Cheptel	Fuites réelles	Besoins totaux	Ressource	Bilan	Taux d'utilisation
Période creuse	150 EH	17 m³/j	2 m³/j	262 m³/j	**280 m³/j**	1 476 m³/j	Excédentaire de 1 196 m³/j	**19 %**
Période de pointe touristique	1 480 EH	163 m³/j			**427 m³/j**		Excédentaire de 1 049 m³/j	**29 %**

Service Bas

	Population	Besoins population	Cheptel	Fuites réelles	Besoins totaux	Ressource	Bilan	Taux d'utilisation
Période creuse	150 EH	20 m³/j	1,4 m³/j	177 m³/j	**198 m³/j**	1 476 m³/j	Excédentaire de 1 278 m³/j	**13 %**
Période de pointe touristique	820 EH	107 m³/j			**285 m³/j**		Excédentaire de 1 191 m³/j	**19 %**

Estimations 2040

	Population	Besoins population	Cheptel	Fuites acceptables	Besoins totaux	Ressource	Bilan	Taux d'utilisation
Période creuse	195 EH	25 m³/j	2,2 m³/j	22 m³/j	**49 m³/j**	1 329 m³/j	Excédentaire de 1 280 m³/j	**4 %**
Période de pointe touristique	2 225 EH	289 m³/j			**313 m³/j**		Excédentaire de 1 016 m³/j	**24 %**

	Population	Besoins population	Cheptel	Fuites acceptables	Besoins totaux	Ressource	Bilan	Taux d'utilisation
Période creuse	160 EH	24 m³/j	1,5 m³/j	44 m³/j	**70 m³/j**	1 329 m³/j	Excédentaire de 1 259 m³/j	**5 %**
Période de pointe touristique	1 330 EH	200 m³/j			**245 m³/j**		Excédentaire de 1 084 m³/j	**18 %**

⇒ Avec les travaux prévus de réductions de fuite à l'horizon 2040 la commune est en capacité d'accueillir 355 habitants permanents et 3555 touristes / saisonniers / résidents secondaires.

DIAGNOSTIC

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

- La commune est pourvue d'un Schéma Directeur d'Assainissement depuis Novembre 2001 ;

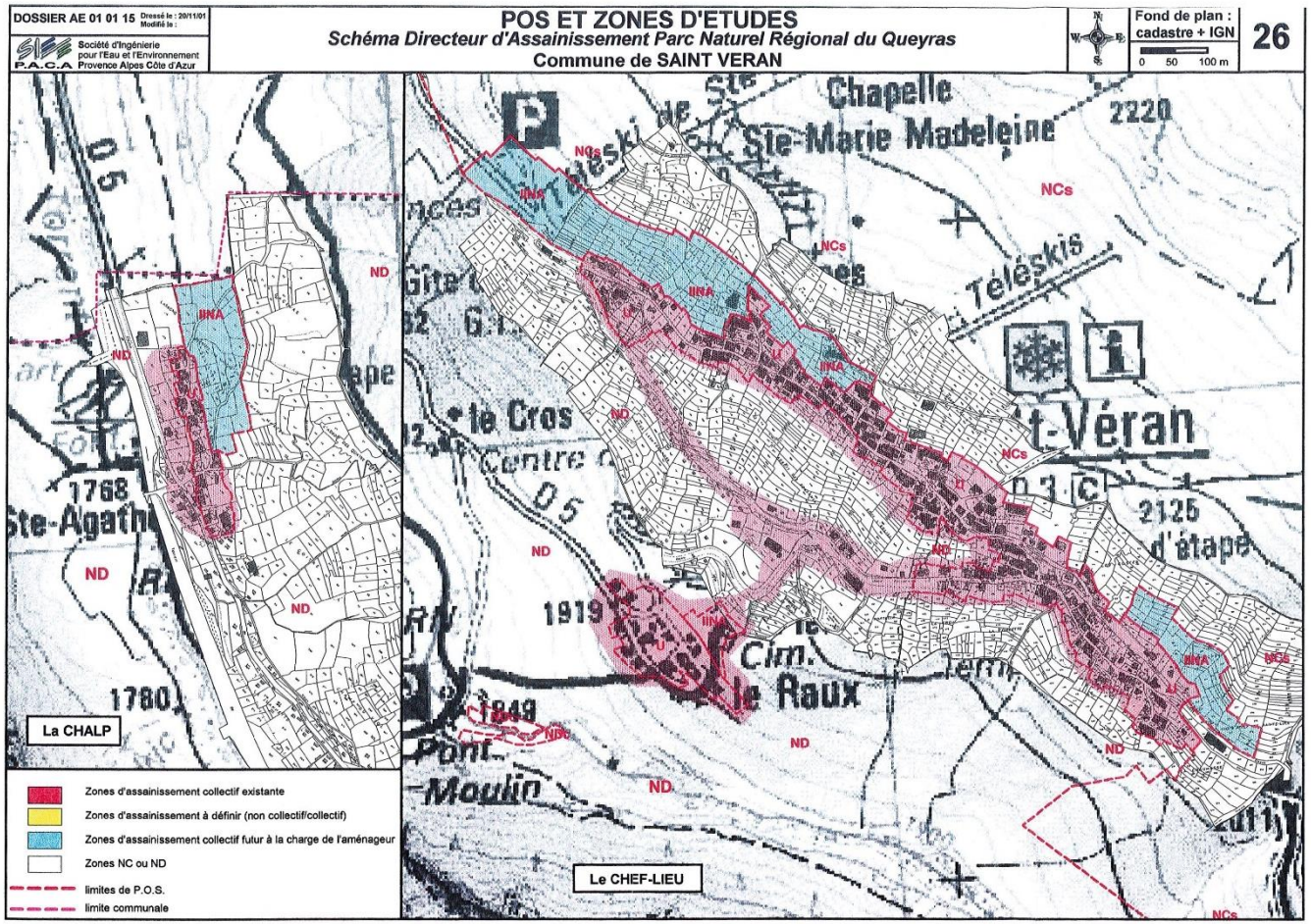
Commune	Population permanente (INSEE 2014)	Lits touristiques (OT - 2016)	TOTAL
Saint-Véran	249	1376	1625
Molines-en-Queyras	307	1822	2129
TOTAL	556	3198	3754

STEP : Le Chef-Lieu , le Raux et la Chalp sont reliés à la STEP de Molines-en-Queyras d'une capacité de 5000 EH.

→ La STEP est largement capable d'accueillir une population touristique et secondaire supplémentaire (5000-3754 = 1246).

Réseau d'assainissement non- collectif,

En 2001, 5 habitations étaient concernées par l'assainissement non collectif.





Révision générale du PLU

Diagnostic -30 Mai 2017

COMMUNE DE SAINT-VERAN
La Ville
05350 SAINT VERAN
Tel : 04.92.45.83.91
Mail :

SARL ALPICITE
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.46.51.80
Mail : nicolas.breuillot28@gmail.com